



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mai 2000**

**Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Avis du Conseil  
Municipal de la Ville de Niort**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Juin 2000

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Jean-Claude ALAZARD

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200290

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000**

**Mission Environnement**

**Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Avis du Conseil  
Municipal de la Ville de Niort**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie fait obligation au Préfet de Région d'élaborer un Plan Régional pour la Qualité de l'Air, plan qui fixe les orientations permettant, pour atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par la loi, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets.

En application de l'art.6 du décret 98-362 du 6 mai 1998 relatif aux plans régionaux pour la qualité e l'air, le projet de plan doit être soumis à l'avis du comité régional de l'environnement, des conseils départementaux d'hygiène, des conseils généraux, des conseils municipaux des communes couvertes par un plan de protection de l'atmosphère et/ou un plan de déplacements urbains et des autorités organisatrices des transports urbains concernés.

Le PRQA de la région Poitou-Charentes est le reflet des connaissances actuellement disponibles. Il n'est pas un inventaire exhaustif de toutes les données collectées mais les résume d'une façon aussi précise que possible pour une bonne information de tous : ce plan s'articule en 2 parties :

- 1ère partie : description du contexte régional, bilan de la situation actuelle de la qualité de l'air, les bilans émissions de polluants et leurs effets connus sur la santé et l'environnement.
- 2ème partie : proposition des axes de progrès et des recommandations afin d'améliorer la situation actuelle et l'information du public. Les orientations du PRQA (cf. document joint en annexe), faisant suite à l'état des lieux portent sur la surveillance de la qualité de l'air, les effets sur la santé et l'environnement, la réduction des émissions de polluants, la formation et l'information.

#### 1) La surveillance de la qualité de l'air, les effets de la pollution sur la santé et sur l'environnement

Afin de prendre en compte les objectifs de qualité et de mieux prévenir les problèmes de santé publique et de protection de l'environnement, les recommandations pour les années à venir porteront sur :

- la poursuite et la diversification de la surveillance
- le développement géographique de la surveillance
- la cartographie de la pollution\*
- la modélisation de la pollution
- la qualité des informations
- l'approfondissement des connaissances sur des polluants non "réglementés"
- la diversification des moyens de surveillance

#### 2)La réduction des émissions de polluants

La cohérence des actions de réduction des émissions polluantes avec les schémas collectifs (énergie, transports) et les impératifs de lutte contre les gaz à effet de serre seront recherchés.

Les actions les plus efficaces seront donc à mettre en oeuvre dans 3 domaines :

- les transports des personnes et des marchandises, les déplacements et l'urbanisme
- la maîtrise de l'énergie
- la réduction de la pollution due aux sources fixes

#### 3 La formation et l'information

Les orientations du PRQA porteront sur les points suivants

- Informer sur les émissions
- Informer sur la qualité de l'air (information ciblée et adaptée)
- Informer sur les effets de la pollution
- Informer pour limiter la pollution
- Former sur la pollution atmosphérique

Après analyse du projet du PRQA de la région Poitou-Charentes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable et sans réserve au projet de PRQA de la région Poitou-Charentes.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 40 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)